

Consommation de foncier

Les éléments ci-dessous ont été rédigés par des bénévoles d'Eau & Rivières de Bretagne. Ils sont destinés à alimenter votre réflexion pour votre contribution personnelle à la consultation publique. Ils ne constituent pas la réponse d'Eau & Rivières de Bretagne à cette consultation.

La stratégie Zéro Artificialisation Nette a été pensée suite à un début de prise de conscience des effets délétères de la tendance de nos sociétés humaines à considérer les espaces naturels comme de « non-espaces », sur lesquels « la main de l'homme n'aurait pas mis le pied » et, de ce fait comme des réserves en attente de projets de développement économique. Or, ces espaces sont autant de réserves de biodiversité et d'infrastructures naturelles qui nous fournissent gratuitement des services indispensables. Leur régression, couplée au changement climatique et à l'augmentation de la démographie, agrave la vulnérabilité de nos territoires et affaiblit leur résilience.

Pour ce qui est des projections démographiques, [l'INSEE prévoit l'arrivée de 400 000 personnes en Bretagne entre 2018 et 2040](#), presque le double de la tendance nationale, qui s'ajouteraient aux 3,5 M d'habitants actuels. L'attractivité de notre péninsule en raison de scénarios de réchauffement moins rapide que la moyenne y serait pour beaucoup ; ceci dit, la planète se réchauffe nettement plus vite que prévu plus, alors ...

La France perd chaque année 20 000 à 30 000 hectares – soit près de 5 terrains de football par heure - d'espaces naturels, agricoles et forestiers sous la pression des activités humaines. L'emprise moyenne d'une fosse d'extraction se compte en dizaines ou centaines d'hectares, quant à sa profondeur, elle peut dépasser la centaine de mètres. Le propre d'une mine métallique étant d'extraire un **minéral** dont la teneur en métal varie d'un dixième ou centaine de gramme à 200 ou 300 g par tonne, la différence, des centaines de milliers ou des millions de tonnes de **déchets miniers** toxiques et acides est stockée sur place sous forme de verses à **stériles** ou de parcs à **résidus de traitement**. L'ensemble (fosse(s) plus stocks de déchets plus voiries, installations de traitement, bureaux, hangars divers) s'étale donc sur plusieurs centaines d'hectares minimum qui sont irrémédiablement artificialisés et sont sources de **pollutions** tout aussi irrémédiables.

Dans l'éventualité de l'ouverture d'une ou plusieurs mines sur un périmètre de recherche, les surfaces qu'elles occuperait contribuerait à l'artificialisation du territoire et agraverait sa vulnérabilité au changement climatique. Elles augmenteraient la pression foncière sur le secteur, qu'il s'agisse des terres agricoles et forestières ou bien des zones urbanisables. Rappelons qu'aucun documents-cadre, qu'il s'agisse du SRADDET au niveau régional ou d'un PLU communal, n'envisage la question de l'implantation d'une mine, l'une des activités humaines les plus impactantes !

Dans le vocabulaire minier, les surfaces qui doivent être décapées préalablement à l'ouverture d'une mine sont qualifiées de « morts-terrains ». Le fait qu'il s'agisse des sols vivants et nourriciers dont ont dépendu pour leur alimentation les populations locales depuis des millénaires est complètement oblitéré.

Une des raisons pour affirmer qu' « **un territoire miné est un territoire sacrifié** ».